



Conseil de Formation du 19 février 2020

Déclaration du SNUDI- FO 33

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de Formation,

Les contestations actuelles contre la réforme des retraites soulèvent de façon évidente les multiples difficultés (précarisation, mépris...) que rencontrent les professeurs au quotidien. Aujourd'hui la coupe est pleine, et les inscriptions en baisse drastique au CRPE n'en sont que la conséquence logique.

En 2020, dans le premier degré, le concours de recrutement de professeurs des écoles enregistre une baisse des inscrits d'un peu plus de 3%. Des conditions qui, en plus de repousser les éventuels candidats aux postes, font fuir les enseignants ! Dans le premier degré, depuis 2012, le nombre de démissions d'enseignants est en hausse, passant de 289 par an à 861 en 2017-2018.

D'un autre côté, la profession attire de nombreux candidats en reconversion (28% dans le 1er degré). Mais pour en avoir rencontré plusieurs en stagiérisation cette année, nous pouvons vous affirmer qu'ils vivent une réelle désillusion.

Formation initiale :

IUFM, ESPE, INSPE.... les réformes se suivent et se ressemblent en un point : elles ont restreint, au fil des ans, la formation initiale, à tel point que la formule actuelle réduit à peu de chose la dimension professionnelle et théorique de la formation.

A la fois responsables pédagogiques de leur classe, tout en suivant la formation théorique dont ils auraient eu besoin en amont, le stagiaire est écartelé entre toutes les tâches qu'on lui demande. Cela entraîne une surcharge conséquente de travail. En effet, sur le terrain ceux-ci déplorent de façon récurrente le manque de temps...Temps pour prendre possession de la classe, temps d'échanges avec son binôme, du temps pour préparer sa classe de façon optimale, temps pour digérer les apports théoriques et préparer les évaluations..

Soulignons les défauts relevés encore cette année, qui rendent leur travail moins aisé :

- certains PEMF ayant des cycles 1 suivent des stagiaires en cycle 3, et inversement (alors que les collègues PES ont besoin d'outils directement utilisables en classe)
- les emplois du temps changent très souvent et donc l'articulation vie privée et vie professionnelle en pâtit,
- les moments que les binômes devraient avoir, hors temps scolaire, doivent souvent être annulés de part les emplois du temps des deux qui ne se coordonnent plus...

La réforme dite de formation des enseignants continue d'avancer et notre ministre avance le souci de « bien-être au travail », l'« attractivité des concours », avec des INSPE qui doivent être « les meilleures écoles de préparation du professorat au monde » Rien que ça !! Mais nous ne sommes pas dupes. La réalité c'est :

- une entrée en vigueur dès 2020-2021, de façon précipitée et très floue sur les contenus d'enseignement, les modalités horaires, d'évaluation etc...
- des stages tout au long du M1, non rémunérés

-une embaûche à 1/3 temps des étudiants préparant le concours en M2, sous-payés
-le report de l'année de fonctionnaire stagiaire après le concours, en étant à 100% d'enseignement en classe.

Les étudiants auraient donc deux années pour « se former ». Mais sous un statut beaucoup plus précaire que le statut actuel ! ... Remplacer les fonctionnaires stagiaires par des étudiants qui seront 1/3temps en alternance représente un gain de 12 000 postes pour le ministère 2021. N'est-ce pas là l'intérêt principal de repousser le concours en fin de M2?

Nous continuons de revendiquer :

- Une véritable formation, professionnelle, sur au moins deux années, qui prépare et délivre des "outils" pour les huit niveaux de l'école primaire.
- l'abandon de la réforme Blanquer de la formation des enseignants qui valide le déplacement du concours en fin de master
- un recrutement au niveau Bac +3 avec une formation professionnelle sous statut

Animations pédagogiques :

Nous avons soulevé ce point lors du dernier Conseil de Formation, resté sans réponse...Alors qu'en est-il en Gironde?

Refusé à deux reprises en Comité technique ministériel, le décret ouvrant 5 journées de formation continue obligatoire sur les congés scolaires est publié au Journal officiel du 8 septembre.

Les collègues sont demandeurs de formation, mais pas n'importe lesquelles à n'importe quel moment ! La prouesse va être réussie de rendre obligatoire ce qui est au départ une demande des enseignants.

Les thèmes français -maths imposés maintenant depuis plus de deux ans prouvent bien la volonté d'un formatage des enseignants. Nous dénonçons toujours que les formations choisies soient devenues des formations optionnelles, non comptées dans nos horaires de service. Nous ne voulons pas devenir de simples exécutants de réformes qui se succèdent et changent au fil des choix politiques. La liberté pédagogique et donc le choix de nos formations sont l'intérêt intellectuel de notre métier !

Nous tenons à souligner enfin que nous avons toujours, et de façon récurrente, des retours négatifs concernant ces animations.

-les collègues sont désabusés, encore une année, de se voir imposer des formations français-maths.
-que les lieux de formation se situent souvent bien loin de leur lieu d'habitation
-que les contenus ne correspondent pas à leurs attentes.

En ce qui concerne la formation continue, nous continuons de revendiquer :

- que la formation soit maintenue dans le cadre réglementaire en vigueur, c'est à dire sur le temps de travail, sur 36 semaines.
- que les formations soient choisies par les collègues, dans un catalogue de formations, et ne se résument pas à la mise en oeuvre de réformes politiques.